



Litige entre parent sur la garde des vacances

Par Flo3182

Bonjour,

Mon conjoint avait établi par écrit avec la maman de son fils un planning pour les tours de garde de vacances d'été au mois de mars 2022 qui ne correspondait pas en totalité avec le jugement de l'époque. Nous avons fait nos réservations de vacances à partir de ce planning. En mai 2022 un nouveau jugement a été prononcé et les parents n'ont pas reparlé de l'accord qui avait été passé.

Aujourd'hui mon conjoint ramène son fils chez sa maman en lui demandant l'heure à laquelle il peut venir le récupérer la prochaine fois. La maman lui annonce qu'elle a changé d'avis et que finalement elle décidait de respecter le jugement et que si elle ne récupérait pas son fils en temps et en heure elle ferait valoir ses droits. Or malheureusement nous ne pourrions absolument pas le lui ramener quand elle le souhaite car nous ne serons pas là...
Nous sommes perdus que risquons nous ?

Mon conjoint est allé à la gendarmerie pour déposer une main courante afin de signaler que la maman risquait fortement de venir porter plainte le jour J suite à son changement d'avis. Nous avons fourni l'accord écrit des deux parents et notre facture de vacances qui coïncide avec l'accord.

Que devons nous faire, que risque mon conjoint ?

Merci pour votre aide.

Par yapasdequoi

Bonjour,

À tout moment la mère peut faire appliquer le jugement à la lettre.

Voici ce qu'il risque :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1191]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1191[ur]

Vos vacances sont à l'étranger ?

Si oui, la mère peut aussi demander une OST ou une IST. Ce qui peut vous bloquer à la sortie du territoire.

Par Flo3182

On reste en France mais loin du domicile

Par yapasdequoi

J'espère que vous avez pris une assurance annulation. Parce que si les menaces de la mère se concrétisent, vous devrez lui remettre l'enfant à la date prévue par le jugement.

Et la main courante déposée par vos soins ne servira strictement à rien.